



V. réf. / I. Zeichen:  
N. réf. / U. Zeichen: AB/abe

Affaire traitée par / Sachbearbeiter:

La Direction

Monsieur  
Laurent Dousse  
Ch. de Bouleyres 4  
1630 Bulle

Fribourg, le 16 décembre 2009

CANTONNEMENT DE RAMONAGE NO 12

Monsieur,

Suite à la mise au concours du cantonnement de ramonage mentionné dans la Feuille Officielle le 6 novembre 2009, vous avez soumis votre candidature le 17 novembre 2009.

La Direction de notre Etablissement a examiné votre candidature et vous remercie de votre intérêt.

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer qu'après examen de votre dossier et après avoir brillamment réussi notre test écrit, votre candidature a été retenue. Selon la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels, art. 29, notre choix sera soumis au Conseil d'Etat et ce, après approbation de la Préfecture de la Gruyère.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous adressons, Monsieur, nos cordiales salutations.

E C A B

LE DIRECTEUR



L'INSPECTEUR  
CANTONAL DU FEU

PIERRE ECOFFEY

ARNOLD BUCHS